

Les nouveaux compteurs « communicants », linky, Gazpar, ...et Cie

1. Présentation du compteur Linky	2
2. Qui a décidé l'installation de ces nouveaux compteurs électriques?	2
3. Tests, mise en place, dates d'installation et par qui	2
4. Pourquoi installer ces nouveaux compteurs?.....	2
5. Qui va payer ?	3
6. Comment ces compteurs fonctionnent ils ?	4
7. Y a-t-il des risques pour la santé ?	5
8. Qui va contrôler ces compteurs ?.....	5
9. Quels sont les risques inhérents aux compteurs Linky ?.....	5
10. Autres impacts	7
11. Ailleurs dans le monde	7
12. Comment se mobiliser ?	7

Résumé (avec liens hypertexte):

Ce n'est pas fiable, Il y a des risques techniques : [Quels sont les risques inhérents aux compteurs Linky ?](#)

C'est une intrusion majeure sur votre vie privée : [Qui va contrôler ces compteurs ?](#)

Vos factures vont augmenter : [Qui va payer ?](#)

Il y a des risques pour votre santé : [Y a-t-il des risques sur la santé ?](#)

C'est un changement inutile et dangereux : [Quels sont les risques inhérents aux compteurs Linky ?](#)

Vous pouvez refuser : [Comment se mobiliser ?](#)



1. Présentation du compteur Linky

Linky est la nouvelle génération de compteur d'ERDF. Il est communicant, c'est-à-dire qu'il peut recevoir des ordres de l'opérateur (coupure d'un appareil, changement de puissance souscrite, ...) et envoyer des informations vers l'opérateur comme la puissance consommée à un instant donné, la consommation cumulée ...etc, sans l'intervention physique d'un technicien.

Des compteurs similaires existent **ou vont exister** pour le gaz (Gazpar) et pour l'eau (froide et chaude). Ces compteurs sont connus sous le nom de « smart meter » (« intelligent ») dans les pays anglosaxons. Pour les opérateurs, ces compteurs vont permettre de tout contrôler à distance, ils font partie du virage technologie des réseaux intelligents. Les sociétés d'eau avancent leurs pions plus discrètement mais efficacement. A terme ce ne sera pas 1, mais 3 à 4 compteurs (nocifs) qu'on va vous installer, chez vous et chez vos voisins ! Bienvenue dans le brouillard électromagnétique.

2. Qui a décidé l'installation de ces nouveaux compteurs électriques?

La loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015, instaure le déploiement de 35 millions de compteurs Linky en France d'ici 2021. ERDF veut remplacer tous les compteurs existants, quel que soit le fournisseur d'énergie. En effet, il y a en France plusieurs fournisseurs possibles d'électricité (EDF, Engie, Enercoop, Proxelia, Planète oui, Alterna, Lampiris, Energem, Direct Energie, ENI, Selia, Enalp ...), mais une seule entité en charge du réseau de distribution (ERDF). ERDF est une filiale à 100% d'EDF.

3. Tests, mise en place, dates d'installation et par qui

De 2009 à 2010, 300 000 compteurs Linky ont été expérimentés à Lyon et en Touraine

ERDF a commencé à installer massivement les compteurs Linky depuis le 1^{er} décembre 2015, dès la fin de la COP21. A Foix et autour, l'installation de ces compteurs se fait à marche forcée, c'est aussi le cas dans certains quartiers de Toulouse et de sa proche banlieue (Amidonnières, Pont-Jumeaux, Croix Daurade, ...). Pour connaître la date prévue par ERDF pour l'installation du compteur chez vous : <http://www.erdf.fr/linky-bientot-chez-vous>

Les nouveaux compteurs sont installés soit par des techniciens d'ERDF, ou par des sociétés ou personnels temporaires, recrutés spécialement pour cela et formés très rapidement, voir par exemple l'annonce sur « le bon coin » : http://antennes31.org/pdf/leboncoin_Linky.pdf . Souvent ces personnels sont payés au nombre de compteurs posés! Beaucoup sont des personnes non électriciens.

4. Pourquoi installer ces nouveaux compteurs?

Les compteurs actuels fonctionnent très bien, ils ne présentent pas de risques, ils ont une durée de vie de 40 à 60 ans. Depuis 10 ans environ, les compteurs installés permettent l'affichage de la consommation en temps réel. Alors pourquoi remplacer ces compteurs par des nouveaux qui auront une durée de vie de 10 à 15 ans seulement ?

EDF/ERDF nous dit que le compteur Linky permettra :

- La relève automatique de la consommation à distance. *Vrai*
- D'adapter la puissance souscrite à distance. *Vrai*
- D'aider à maîtriser la consommation sur un site internet par le client (pour ceux qui utilisent internet **et pour les autres ?**) et semblerait-il avec un abonnement payant (!). **Faux, seulement 6% des usagers changent leurs habitudes selon le résultat de l'expérimentation en en Indre et Loire.**

- *Note : C'est en isolant sa maison ou en changeant son type de chauffage et ses habitudes que l'on fera des réelles économies, pas en regardant son compteur ! La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas.* Extrait

d'une interview de Jean Bernard Levy, PDG d' EDF : « l'efficacité énergétique fait de grands progrès - et c'est une bonne chose que d'économiser l'énergie »

- D'emménager en toute simplicité en moins de 24h, tout est réglé à distance. *Vrai*
- D'avoir accès à de nouvelles offres tarifaires mieux adaptées. *Vrai, mais ce sera un vrai maquis des tarifs comme pour la SNCF et donc souvent plus cher.*
- De piloter à distance les appareils électroménagers (« effacement » en cas de pic de consommation). *La France, championne du Nucléaire est aussi la championne du chauffage tout électrique, avec des pics de consommation importants les soirs d'hiver, les nouveaux compteurs permettront aux opérateurs de couper à distance certains appareils sans que vous en soyez avertis.*

Le remplacement des compteurs est une opération très lucrative, obtenue par le lobbying des grands groupes industriels auprès des élus nationaux et européens (Groupe Industriel Européen des Compteurs Intelligents) : <http://www.observatoire-du-nucleaire.org/spip.php?article293>. EDF se veut à la pointe mondiale sur ce domaine.

EDF et ERDF veulent voir augmenter leurs profits, ils en ont besoin compte tenu d'investissements très lourds et hors contrôle (centrales nucléaires EPR par exemple).

5. Qui va payer ?

EDF nous dit que « ni la pose, ni le coût de ces nouveaux compteurs ne seront facturés au client ». Mais l'investissement Linky est estimé en France à 7 Milliards d'Euros, sans compter le renouvellement de ces nouveaux compteurs compte tenu de leur faible durée de vie (10 à 15 ans au lieu de 40 à 60 ans), de leur faible fiabilité et de leur obsolescence programmée due à l'évolution très rapide des nouvelles technologies.

Nous les utilisateurs devons d'une façon ou une autre payer les retours sur investissement et le renouvellement des compteurs. Dans tous les pays où ces nouveaux compteurs sont en fonctionnement, les factures augmentent! Au Québec où 9 millions de nouveaux compteurs ont été installés, toutes les factures ont augmentées! Aux Etats-Unis, les factures « intelligentes » augmentent sans raison apparentes.

Une des causes, c'est que ces nouveaux compteurs sont plus « précis » en ce sens qu'ils mesurent la consommation totale, y compris en cas de déphasage entre la tension et le courant (« Cosinus Phi » induit par les moteurs, les bobinages, ...). Cependant ces consommations, non prises en compte par les compteurs traditionnels, étaient de fait déjà globalement facturées aux clients dans l'équilibre entre coût de production, distribution et recettes liées aux facturations. Avec le Linky ce sera pris en compte et vos ampoules « basse consommation » (cos Phi de 0.5) verront leurs consommations multipliées par 2! Voir la vidéo : http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Linky_Clip_Abonnement/. Sans rien changer de vos habitudes, votre consommation va augmenter de 10 à 15% par la prise en compte de l'Energie réactive. Vos factures sont d'ailleurs déjà en KVA plutôt que KWh, c'est une arnaque préparée de longue date pour nous faire croire que 1 KVA = 1 KWh !

Par ailleurs, Linky permettra la multiplicité des tarifs, heures de pointe, tarif « couche tard », multiplicité des abonnements, ... ce sera un vrai maquis pour les particuliers, *au bénéfice des opérateurs et producteurs!* Et ces grilles pourront évoluer très facilement comme pour le train ou l'avion !

Les compteurs existants sont tolérants aux petits écarts de consommation au-delà de l'abonnement souscrit. Les compteurs Linky sont plus sensibles et disjoncteront systématiquement, vous obligeant à prendre un abonnement plus puissant et *donc plus cher.*

Enfin en cas de difficultés de paiement, la coupure sera ferme et immédiate pour le client qui n'aura pas payé sa facture. **Par ailleurs les bénéficiaires des minima sociaux se verront de surcroît imposer « un dispositif » déporté, un boîtier muni d'un écran, affichant la consommation instantanée en euros, il sera relié au compteur en micro-ondes.**

Un décret du 31/8/2010 prévoit que le financement des dispositifs de comptage soit assuré par les consommateurs via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) à raison d' 1 à 2 € par mois, sans compter la contribution au service public de l'électricité qui est passée à 27 cts par kilowattheure au 1^{er} janvier !

10 000 emplois (relevés à pied) vont être supprimés et leurs allocations seront prises en charge par nos impôts.

Enfin la dette d'EDF est énorme, 37 milliards d'€ à comparer à un chiffre d'affaires de 75 milliards d'€ en 2015 et un investissement prévu de 155 milliards d'€ pour la rénovation des centrales nucléaires françaises et la construction des nouveaux EPR en Angleterre. EDF a été exclue du CAC 40 et l'action a perdu les 2/3 de sa valeur. **Si un tel investissement est maintenu avec Linky, c'est que c'est très rentable pour eux !**

6. Comment ces compteurs fonctionnent ils ?

Un concentrateur sera installé dans chaque transformateur de quartier, ce concentrateur collectera les données des compteurs qu'il dessert et servira d'interface entre les opérateurs et les compteurs.

La communication entre les opérateurs et les concentrateurs de quartier se fera au moyen du réseau téléphonique GSM existant en GPRS, des antennes seront donc installées sur tous les transformateurs de quartier et les réseaux téléphoniques devront être renforcés par des émetteurs supplémentaires.

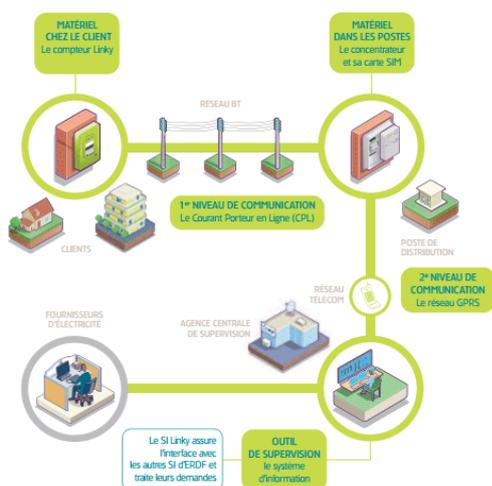
La liaison entre le concentrateur et les compteurs desservis se fera au moyen d'un signal moyenne fréquence (60 à 400 khz environ) injecté par le concentrateur d'une part et par le compteur d'autre part sur le signal 50 hz du réseau domestique entre le concentrateur et les compteurs. C'est la technique dite CPL ou **Courant Porteur en Ligne**, parfois utilisée pour créer des réseaux informatiques locaux sans fils (par exemple entre une box et un ordinateur). **Actuellement les premiers Linky fonctionnent avec du CPL type G1 à 63 et 74 Khz, puis à terme avec du G3 à 395 khz, 10 fois plus puissant. Ce signal passera au travers des compteurs et sera véhiculé dans toutes les installations domestiques. Les signaux CPL seront présent quasiment en permanence, non seulement quand votre compteur communique avec le concentrateur mais également quand les autres compteurs communiquent.**

Les installations domestiques ne sont pas blindées et de plus souvent les fils de phase et de neutre ne suivent pas le même cheminement. Une grande partie de l'énergie sera donc perdue et rayonnée dans les habitations, s'ajoutant aux autres émissions (téléphones mobiles, émetteurs téléphoniques, téléphones sans fil (DECT), Bluetooth, Wifi (le vôtre et ceux des voisins), baby phone, ...etc. Les rayonnements amenés par le CPL seront présent dans tous les locaux, y compris les chambres à coucher par exemple avec des lampes de chevet de chaque côté du lit, et contrairement au Wifi de votre box **vous n'aurez pas le choix de le couper, ce sera 24h sur 24, vous ne pourrez pas l'éteindre.**

Théoriquement, il est possible d'éviter les rayonnements du CPL en utilisant des fils torsadés blindés, ce n'est possible que dans une installation neuve et par ailleurs très chère :

<http://antennes31.org/pdf/Affiches/CahierDesChargesSuccinctInstallationElectroDomestiqueSansNuisance.pdf>

L'OTAN par exemple juge la technologie CPL suffisamment émettrice pour l'interdire sur ses sites militaires afin d'éviter les risques d'interception du signal et donc de piratage, ce qui montre bien que les signaux émis ne sont pas négligeables ! Les radioamateurs qualifient le CPL de « cancer des ondes » en raison des brouillages intenses qu'ils constatent sur leurs émetteurs/récepteurs. Ils reçoivent un puissant signal qui sature leurs appareils! Le CPL est aussi interdit dans certain aéroports et hôpitaux à cause des rayonnements.



EDF entretient un savant discours de confusion pour éviter le sujet du CPL ! Par exemple en indiquant que les consultations des consommations ne prennent que quelques secondes par jour, c'est vrai pour un compteur, ce n'est pas en cumulant tous les compteurs branchés sur un même concentrateur. Chaque fois que le concentrateur veut interroger un compteur, le signal est émis sur le réseau BT vers tous les compteurs, celui qui est interrogé répond vers le concentrateur et vers tous les compteurs et ainsi de suite. De plus pour les compteurs éloignés, le signal sera relayé par les compteurs intermédiaires. A l'arrivée, un signal quasiment permanent chez vous.

ERDF nous dit que le CPL (quasi permanent, fréquence de 80 kHz) c'est identique à l'impulsion jour/nuit pour les chauffe-eau (deux fois par jour à 75 Hz), c'est absurde du point de vue rayonnement !

7. Y a-t-il des risques pour la santé ?

Oui il y a des risques avérés et reconnus envers la santé humaine (et animale), liés à l'augmentation des rayonnements électromagnétiques. Ces rayonnements sont classés « potentiellement cancérigène » depuis le 31 Mai 2011, par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) qui dépend de l'organisation mondiale de la santé (OMS).

Dans le cas de l'exposition aux rayonnements du corps humain, le taux d'impact de la puissance absorbée par les tissus humains est inversement proportionnel à la masse de la personne, plus la masse de l'être humain est petite, plus le taux d'irradiation sera important (en W/kg) ce qui conditionnera les effets biologiques et sanitaires. Les personnes les plus fragiles et les plus affaiblies seront les plus affectées, les malades, les adolescents, les personnes de petite taille, les enfants, les bébés, les fœtus, etc.

L'augmentation des rayonnements est dangereuse pour les femmes enceintes et pour les fœtus. L'augmentation des rayonnements est dangereuse pour les hommes, risque de baisse de fertilité. L'augmentation des rayonnements est dangereuse pour les personnes déjà électro hyper sensibles, et aggravera leurs symptômes elle est dangereuse également pour les personnes spasmophiles.

Le principe de précaution devrait s'appliquer, ce n'est pas le cas. La France est la plus permissive en Europe en ce qui concerne les niveaux de champs électromagnétique autorisé, soit 61 V/m alors que les dernières recommandations internationales sont de 0.6V/m. Tous les médecins constatent une augmentation de malades Electro Hypersensibles (EHS), de cancers, de fatigue, d'insomnie, d'acouphène. Le danger des ondes est que c'est invisible et on ne ressent rien (au début). Une grenouille plongée dans de l'eau chaude va immédiatement sauter en dehors du bocal, si vous la mettez dans de l'eau froide et que vous chauffiez, elle va cuire et se laisser mourir! C'est ce qui est en train de se passer avec les ondes, les scientifiques nous annoncent une explosion du nombre de personnes ne résistant plus aux ondes, soit 40% de la population devenant EHS en 2050.

Aucune mesure indépendante n'a été demandée par ERDF sur les rayonnements du CPL en conditions réelles.

Article du professeur Belpomme : <http://antennes31.org/le-professeur-dominique-belpomme-communique-sur-lelectro-hypersensibilite/>

8. Qui va contrôler ces compteurs ?

Le système Linky permet à des sociétés privées, les « opérateurs d'effacement », d'éteindre à distance (y compris éventuellement sans l'accord des particuliers) certains appareils électriques comme les chauffe-eau, radiateurs électriques, fours, etc ... pour faire chuter les pointes de consommation et donc de lisser les violents pics de consommation de l'option Française centrale nucléaire et tout électrique, de façon à prolonger la mainmise de l'industrie nucléaire sur la production d'électricité. **Un boîtier est prévu sur le compteur pour contrôler vos appareils, soit en filaire (et sur des fils blindés), soit par rayonnement de type WiFi.**

Le distributeur pourra connaître à chaque instant notre consommation électrique. Chaque appareil ayant une signature particulière, il pourra en déduire si le logement est occupé ou pas, combien de personnes sont présentes, les habitudes de consommation, ... **Un flou est entretenu par ERDF sur la fréquence des relevés**, de une fois par jour, mais dans ce cas cela ne sert à rien, il n'y a plus de courbe de charge représentatives à toutes les dix minutes, ce qui donne beaucoup d'informations voire toutes les secondes par un boîtier TIC ajouté en face avant du compteur. La courbe de charge est l'évolution de la consommation sur une période (jour, mois, ...).

La CNIL a demandé à ERDF d'obtenir des usagers un consentement écrits sur l'utilisation de ces données privées. Ce n'est en aucun cas respecté par ERDF !

9. Quels sont les risques inhérents aux compteurs Linky ?

9.1 Une augmentation de vos factures

Voir la section 5, dans tous les pays où les compteurs intelligents sont installés, les factures augmentent.

9.2 Des incendies spontanés

A Tours et à Lyon dans les villes de test, il y a eu une dizaine de compteurs qui ont pris feu sans raison apparente.

Aux Etats-Unis, les « Smart meter », version Américaine des Linky, ont été à l'origine de 900 incendies et plusieurs personnes sont décédées dans l'incendie de leur maison! **Linky le compteur pyromane !**

9.3 Des perturbations diverses

Des utilisateurs de domotique rencontrent une multitude de dysfonctionnement engendrés par des interférences entre le réseau CPL d'ERDF et leur réseau domotique. Les lumières s'allument toutes seules, les volets roulants électriques se baissent ou montent à n'importe qu'elle heure, les portes de garage s'ouvrent, les régulations deviennent folles, ...etc <http://www.touteladomotique.com/forum/viewtopic.php?t=4933>

Un site listant des incidents divers : <http://incidents.stoplinskyonmerci.org/knowledgebase.php?article=5>

Des appareils électriques tombent en panne juste après l'installation des compteurs Linky (par exemple des tables à repasser professionnelles).

Ces incendies et pannes sont maintenant exclus dans les Nouvelles Conditions Générales d'Utilisation mises à jour par ERDF fin 2015 !

9.4 Des dangers pour nos libertés individuelles et publiques

Les Linky vont permettre aux opérateurs de recueillir des données personnelles et d'innombrables informations sur les usagers, utilisables à des fins commerciales mais aussi policières. Bien entendu ces données seront en principe protégées par la loi (CNIL, Commission Nationale de l'Information et des Libertés), tant qu'elle ne change pas, par exemple en cas d'état d'urgence. Exemple d'analyse fine de la vie privée à partir des données Linky : http://www.next-up.org/images/Smart_Meter_Graph_Screen_Spy_Explanatory.jpg

Il est à craindre que les engagements des opérateurs et la protection de la CNIL seront oubliés à peine les compteurs posés.

En fait ces nouveaux compteurs ne sont que les prémices, **un cheval de Troie**, pour récupérer nos données privées à l'échelle mondiale, pour le plus grand bénéfice des entreprises commerciales. **Il faudra dire explicitement à ERDF que l'on s'oppose à l'utilisation de nos données privées et que l'on refuse une transmission des données plusieurs fois par jour. !** <http://refus.linky.gazpar.free.fr/evolutif.htm>

9.5 Des risques accrus de Cyber terrorisme

Les données circulant grâce au CPL ou transmises par GPRS pourront être interceptées, déchiffrées et décodées. Cela a été démontré aux Etats Unis ! <http://www.clubic.com/reseau-informatique/securite-reseaux/actualite-469414-compteurs-linky-hackes.html> Des hackers mal intentionnés pourraient provoquer un black-out total d'une région ou de la France. Imaginez les impacts en hiver ou sur l'économie.

Par ailleurs les compteurs, installés la plus part du temps en zone publique, proposeront une interface locale (Tele Information Client ou TIC) donnant au client toutes les informations instantanées et cumulées de charge, des données de pilotage (délestage) et des données à des fins d'enquêtes commerciales. Ces données sont accessibles sur un simple connecteur sur le compteur et permettront la surveillance des occupants des logements et pourrait donc bénéficier aux cambrioleurs. <http://www.smart-electric-lyon.fr/wp-content/uploads/2014/07/ERL-Ignes-Linky.pdf>

9.6 Des risques sanitaires majeurs

Le maillage de l'opération Linky nécessitera l'installation de 700 000 antennes relais GSM supplémentaires sur tout le territoire. En centre-ville ces antennes relais seront installées près des concentrateurs donc sur les transformateurs existants, souvent situés près des lieux publics, écoles, postes, bien souvent à hauteur de nos cerveaux.

Les rayonnements dus aux émissions du CPL seront présents dans toutes les habitations et s'ajouteront également au brouillard électromagnétique ambiant.

Toutes les compagnies d'assurances mondiales se sont désengagées vis à vis des risques liés à l'exposition des champs électromagnétiques que ce soit pour les impacts sur la santé ou les risques de pannes. Aucun citoyen n'est donc couvert par son assurance responsabilité civile !

10. Autres impacts

Ce nouveau système est énergivore, chaque compteur consomme 10 Watts en permanence. 800 000 concentrateurs et antennes relais vont être installés ajoutant une forte consommation **et des rayonnements radiofréquence.**

Une mise au rebut des compteurs existants alors qu'ils fonctionnent parfaitement.

Une mise au chômage programmée: comme il n'y aura plus de relevés manuels, 10 000 employés seront réduits au chômage. Ils seront remplacés par des compteurs pour la plus part non fabriqués en France.

11. Ailleurs dans le monde

EDF nous dit que ces nouveaux compteurs sont imposés par les directives Européennes, c'est faux, l'Allemagne, pourtant championne des énergies renouvelables les refusent. Ils ne sont pas obligatoire en Espagne, Belgique, Pays Bas, Angleterre, ... Au Québec où de nombreux compteurs de la même fabrication que les Linky installés en France ont pris feu, le remplacement par des compteurs traditionnels a commencé, c'est la même chose en Californie et en Australie.

<http://www.lemoniteur.fr/article/l-allemande-renonce-a-la-generalisation-du-compteur-intelligent-27503537>

12. Comment se mobiliser ?

Soyez informés, allez vérifier sur les sites spécialisés, informez votre entourage, vos voisins, votre famille, vos amis et organisez-vous au niveau de votre quartier, c'est-à-dire le groupe d'habitations relié au même transformateur, pour résister et éviter ainsi d'avoir un concentrateur et donc des perturbations dues au CPL, même si vous n'avez pas de compteur Linky.

Individuellement, vous pouvez refuser l'installation des compteurs Linky par lettre recommandée à ERDF et à votre maire, que vous soyez propriétaire ou locataire (copie à envoyer au propriétaire). Il n'y a plus de pénalités prévues par la loi en cas de refus, grâce à la mobilisation citoyenne. Lettres types : <http://antennes31.org/lettres-types-linky/>

Nous vous encourageons également à indiquer clairement que vous refusez ces compteurs en installant un autocollant sur votre compteur et en glissant une copie de votre lettre recommandée dans le compteur.

Un point important, les compteurs électrique, ainsi que la partie terminale du réseau entre les transformateurs et votre domicile appartiennent aux collectivités locales qui en concèdent la gestion au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité (en France, ERDF dans 95% des cas). Confirmation : http://antennes31.org/pdf/Lettres_Linky/Article-L322-4.pdf.

Il est essentiel de refuser l'installation des nouveaux compteurs au niveau d'un quartier desservi par le même concentrateur, sinon les signaux CPL se propageront quand même dans votre installation. Des filtres bloquant les signaux CPL seraient cependant à l'étude par des associations, mais pas par ERDF.

La première démarche consisterait donc à vous regrouper et convaincre votre maire d'ouvrir un débat public, d'informer correctement les personnes concernées, de temporiser et de refuser. De plus en plus de communes prennent des décisions dans ce sens : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>. **A ce jour (9/5/2016), 138** communes ont refusées d'avoir le compteur Linky, dont Arbas dans le 31. Des analyses juridiques montrent que ce refus est parfaitement légal, même que ce sont les communes qui refusent qui seront le mieux protégées juridiquement <http://refus.linky.gazpar.free.fr/la-plus-importante-raison.htm>

Si nécessaire, vous pouvez contacter le réseau Robin des Toits ou son groupe local : <http://antennes31.org/category/compteurs-communicants/#>

En principe, ERDF ne pose pas de compteurs Linky chez les propriétaires qui s'y opposent, mais **il faut une opposition explicite par lettre recommandée**. Normalement ERDF nous prévient un mois avant l'installation du compteur Linky, mais dans certain cas, l'installation se fait à marche forcée, avant que nous ayons le temps de réagir.

Pour recevoir par la poste les autocollants « Stop Linky » : http://www.next-up.org/pdf/Bon_de_Commande_Autocollants_Operation_Nationale_Stop_Compteur_Linky_ERDF.pdf

Pour recevoir le kit complet de lutte Anti-Linky, envoyer une enveloppe timbrée à 250 gr A4, en y joignant 5 timbres à 20g pour payer les copies à SANTE PUBLIQUE EDITIONS, 20 avenue de Stalingrad, 94260 Fresnes.

Principales sources d'information, voir les sites correspondants:

Robin des toits : <http://www.robindestoits.org/>,
<http://www.robindestoits.org/search/linky/>,

Les locaux de Robin des toits, Antennes 31 :
<http://antennes31.org/lettres-types-linky/>,

Next-up : <http://www.next-up.org/Newsoftheworld/2015.php#1>

Refus Linky Gaspar : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>,

Santé Publique : <http://www.santepublique-editions.fr/>,

Reporterre : <http://reporterre.net/spip.php?page=dossiers>

**Dites NON ! au
nouveau compteur
électrique Linky**

**Factures qui augmentent,
incendies, pannes à répétition,
radiofréquences cancérogènes,
électrosensibilité...**

**EDF / ERDF veut remplacer
35 millions de compteurs
(dont le vôtre)**

**Prévenez vos voisins
et refusez collectivement !**

**Pour en savoir plus :
www.santepublique-editions.fr
Affiche à télécharger, explications, conseils...**